

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 12

392025

Le quatre Septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 31 juillet 2025

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués PROVOST Eric - BELOT Jean Luc - CORNET-MONAT Béatrice- NERON Sylvie - CUISSET Betty - BASSOT Christine

Était excusé : ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à BASSOT Christine

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : BAIL POUR LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE PUBLIQUE montant du loyer - montant des charges à compter du 1^{er} septembre 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède un logement de fonction au-dessus de l'école publique au bourg.

Elle propose d'établir un nouveau bail à titre précaire et révocable pour une année scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Il est bien entendu que, durant cette période, si un instituteur en fait la demande, il serait prioritaire. Madame le Maire propose un loyer mensuel de 322.09 €. Le preneur s'engagera à payer cette somme le 15 de chaque mois à la Caisse du Receveur Municipal ainsi qu'un montant de 100 € par mois pour les charges de chauffage.

Le loyer sera révisé tous les ans au 1^{er} Janvier de chaque année d'après la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE (IRL) (2^e trimestre de l'année)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à établir un bail à titre précaire et révocable pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 en sachant que si un instituteur fait une demande pendant cette période, il sera prioritaire,
- décide que le montant du loyer sera de 322.09 € payable le 15 du mois à la Caisse du Receveur Municipal et que le montant des charges de chauffage sera de 100 € par mois,
- autorise Madame le Maire à signer le bail.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 04 Septembre 2025
Le Maire,

GAUME Marie Françoise

